

2026 Fiche de Plaidoyer: France

Aperçu des résultats :



Point fort : La France se classe avec l'Italie en tête du classement de la région Europe et Asie centrale en matière de législation contre la violence sexuelle en ligne faite aux enfants et aux adolescent.e.s, faisant ainsi preuve d'un leadership incontestable.

Découvrez l'intégralité des résultats de la France dans l'indice « Out of the Shadows » 2026 : outoftheshadows.global/france

(moyenne mondiale : 52,6 sur 100)

“La France doit faire preuve de leadership en matière de protection de l'enfance en alliant ambition politique et investissements concrets. Il est temps que la France mette pleinement en place un Conseil national des survivants, dont l'expertise et l'expérience vécue pourront contribuer à orienter les réformes, à renforcer les politiques publiques et à demander des comptes aux institutions publiques quant au respect de leurs engagements.”

- Constance Bertrand, Survivante engagée

Appel à l'action :

**brave
movement.**

- **Institutionnaliser le Conseil national des survivant.e.s** afin de mettre en place un mécanisme permanent, soutenu par le gouvernement, permettant à l'expérience vécue des survivant.e.s d'éclairer l'élaboration des politiques.
- **Supprimer totalement les délais de prescription** applicables à la violence sexuelle faite aux enfants et aux adolescent.e.s afin de permettre aux victimes et aux survivant.e.s d'accéder à la justice lorsqu'ils/elles se sentent prêt.e.s à se manifester.
- **Élaborer un plan d'action national** visant à lutter contre la violence sexuelle en ligne faite aux enfants et aux adolescent.e.s, afin de garantir une action nationale stratégique et coordonnée.

Gouvernance et responsabilité

55,9/100 (6e de la région)

Point de progrès : La France est l'un des deux seuls pays de l'indice à recevoir une note partielle pour avoir pris les premières mesures en vue de la création d'un **Conseil national des survivant.e.s** soutenu par le gouvernement.

Possibilité d'action : Le **plan d'action national** français contre les violences sexuelles pourrait être renforcé par l'attribution de budgets clairs et par l'intégration ou l'élaboration d'un plan distinct consacré à la sécurité en ligne.

Prévention

63,3/100 (à égalité à la 3e place dans la région)

Point de progrès : La France a obtenu la note maximale pour sa **ligne d'assistance téléphonique** accessible aux enfants.

Possibilité d'action : Il n'existe aucune preuve accessible au public indiquant que la législation nationale en France exige **une formation initiale ou continue** sur la violence sexuelle faite aux enfants et aux adolescent.e.s pour les médecins généralistes qui dispensent des soins primaires aux enfants.

Conseil : votre pays a pris des engagements lors de la première réunion ministérielle mondiale pour mettre fin à la violence envers les enfants en 2024. Utilisez les conclusions de l'indice pour montrer à votre gouvernement les domaines dans lesquels des mesures supplémentaires sont nécessaires pour tenir ces engagements. Découvrez les engagements : endviolenceagainstchildrenconference.org

Guérison

80/100 (à égalité à la 3e place dans la région)

Point de progrès : La France dispose de **mécanismes d'indemnisation** financés par l'État pour soutenir les victimes et les survivant.e.s – une mesure que seul un tiers des pays figurant dans l'indice a mise en place.

Possibilité d'action : Les **recommandations nationales françaises destinées au secteur de la santé** concernant la prise en charge des enfants et des adolescents susceptibles d'avoir subi des violences sexuelles ne semblent pas inclure de consignes spécifiques sur le recueil et la conservation des preuves médico-légales.

Justice

82,2/100 (2e de la région)

Point de progrès : La législation nationale française **impose aux fournisseurs d'accès à Internet de signaler tout contenu présumé représentant du matériel d'abus sexuel sur enfants** aux forces de l'ordre ou à un autre organisme habilité – une mesure que seuls deux autres pays de la région Europe et Asie centrale ont adoptée.

Possibilité d'action : La France devrait relever **l'âge du consentement** à 18 ans, avec une dérogation en cas de différence d'âge minime, et **l'âge légal du mariage à 18 ans**, en examinant toutes les exceptions possibles.

Découvrez nos outils numériques de plaidoyer pour soutenir vos actions en la matière : outoftheshadows.global/en/advocacy-tools

À propos de l'indice « Out of the Shadows » :

L'indice « Out of the Shadows » est la référence mondiale en matière d'efforts déployés par les gouvernements nationaux pour prévenir et lutter contre la violence sexuelle faite aux enfants et aux adolescent.e.s. Cet indice est élaboré et développé par Economist Enterprise, tandis que les actions de plaidoyer et de mobilisation sont menées par Together for Girls. Pour en savoir plus, rendez-vous sur outoftheshadows.global.